

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

وكالة التسيير و التنظيم العقاريين الحضريين لولاية قسنطينة

AGENCE DE GESTION ET DE REGULATION FONCIERE URBAINE DE LA WILAYA DE CONSTANTINE

- Tél. : 031.60.67.11 - Fax : 031.60.67.12

(NIF : 000525006635748)

## **AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

**OBJET : TRAVAUX DE VIABILISATION DE LA MINI ZONE D'ACTIVITE (BESSIF 01 et 02)-  
CITÉ BOUMERZOUG- COMMUNE DE CONSTANTINE**

**- RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

**- ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

Conformément aux articles 65 et 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et aux dispositions des articles 46 et 56 de la loi N°23/12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, l'agence de gestion et de régulation foncière urbaine de la wilaya de Constantine porte à la Connaissance des soumissionnaires intéressés par l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 01/AGRFUW/2026 paru dans les quotidiens an-nasr et l'horizon en date du 22/01/2026 et la presse électronique « DZ news » et « دزير توب » en date du 22/01/2026 Relatif au projet cité en objet.

Qu'après analyse et délibération, la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres lors de la séance du **15/02/2026** a attribué provisoirement le marché à l'ETP :

ETP	NIF	NOTE ATTRIBUEE (offre technique)	MONTANT DE LA SOUMISSION EN TTC (DA)	MONTANT APRES CORRECTION EN TTC (DA)	DELAI D'EXECUTION	CRITERE DE CHOIX
<b>MADASSI IDRIS</b>	153040302629140	50.5/70 Points	17 545 062.50 DA	17 545 062.50 DA	03 mois	Offre économiquement la plus avantageuse

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et aux dispositions de l'article 56 de la loi N°23/12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics :

- Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de l'AGRFUW de la wilaya de Constantine, et cela dans les dix (10) jours qui suivent la parution de cet avis, si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prorogé au jour ouvrable suivant.
- Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres techniques et financière sont invités, à se rapprocher des services de la direction de l'AGRFUW, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de cet avis pour leur communiquer ces résultats, par écrit.

**LE DIRECTEUR**